



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE DÉPARTEMENTALE INFIRMIERS

21 novembre 2023

CPAM Côte d'Or

17/01/2024

ORDRE DU JOUR

Présidence – Vice présidence

I- Approbation du relevé de décisions de la CPD du 14 mars 2023

II- Actualité conventionnelle et réglementaire

- En direct adressés à la profession
- Avenant 10
- Loi RIST
- Généralisation du BSI
- PLFSS 2024

III- Démographie et dépenses de santé

- Démographie
- Suivi des dépenses

IV -Actions de gestion du risque et d'accompagnement

- Courriers relatifs au BSI
- Webinaires : 15 Mn Infirmiers
- Retour sur les échanges sur la qualité des prescriptions de soins infirmiers avec le CHU DIJON

ORDRE DU JOUR

V – Prévention

- Vaccinations par les infirmières
- Spécificités de la vaccination grippe et Covid 19

VI – Exercice coordonné

- Mission des CPTS de Côte d'Or

VII – Numérique en santé

- Amelipro : composants à installer pour continuer à lire la carte Vitale
- Usages Alimentation / consultation de « Mon espace santé » des patients

VIII- Questions diverses

- Nouvelle adresse postale pour les PJ papier
- Campagne Assurance maladie Bon usage du système de soins
- Prescription BSI et actes pris en charge au titre des troubles cognitifs

IX – Calendrier : mardis 12 mars, 2 juillet et 8 octobre 2024 14h / 14h30

PRÉSIDENCE – VICE PRÉSIDENCE (RAPPEL)

Présidence – Vice Présidence pour la période 13 juin 2023- 12 juin 2024

- Présidence : Mme AMIARD
- Vice Présidence : Mme POTTIER

Pour rappel, pour la période 13 juin 2022 – 12 juin 2023 :

- Présidence : Mme POTTIER
- Vice Présidence : Mme AMIARD

I – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU 14 MARS 2023

Approuvé à l'unanimité

II - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

En direct adressés à la profession depuis le 14 mars 2023:

06/07/2023 • Prescriptions des infirmières remplaçantes

02/06/2023 • Quatre règles de bonne pratique

14/03/2023 • Paiement incomplet ou manquant ? Gagnez du temps avec le nouveau formulaire en ligne

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Avenant 10 signé le 16 juin 2023 par le SNIIL et la FNI paru au Journal Officiel du 29 juillet 2023 :

- **Revalorisation des indemnités de déplacement**

L'IFA et l'IFI passent de 2,50 à 2,75€ à compter du 28 janvier 2024.

- **Déploiement du BSI à toutes les personnes dépendantes à compter du 3 octobre 2023**

- **Formation IPA pour les infirmières libérales**

Aide de 15 000€ pour compenser une partie de la perte d'activité, l'infirmière s'engageant à exercer en qualité d'IPA pendant 2 ans.

- Travaux en cours sur la permanence des soins.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi RIST DU 19 MAI 2023 :

- **Le concours des infirmiers à la permanence de soins ambulatoires : les modalités d'application doivent être définies par décret**

Dans la continuité des mesures en place depuis l'été 2022 proposant aux infirmiers libéraux volontaires de soutenir les services de régulation des urgences, la loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé prévoit désormais que **les infirmiers libéraux ont vocation à concourir à la mission de service public de permanence des soins** pour assurer une réponse aux soins non programmés.

Des mesures réglementaires préciseront les conditions d'application de la PDSA pour cette profession.

- **L'accès direct aux infirmiers : les modalités d'application doivent être déterminées par décret en CE et un arrêté**

Dans les structures d'exercice coordonné (hors CPTS), l'infirmier est autorisé à prendre en charge la prévention et le traitement de plaies ainsi qu'à prescrire des examens complémentaires et des produits de santé.

Les résultats des interventions de l'infirmier sont reportés dans le dossier médical et le médecin en est tenu informé.

Les conditions de cette prise en charge seront définies par décret en Conseil d'Etat et la liste des prescriptions des examens complémentaires et des produits de santé autorisés sera définie par un arrêté, pris après avis de la Haute Autorité de santé.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi RIST DU 19 MAI 2023 :

- **La primo-prescription par les IPA**

Le texte ouvre la **possibilité pour les IPA de primo-prescrire certains produits ou prestations** soumis actuellement à prescription médicale obligatoire.

Un décret en Conseil d'Etat pris après avis de l'Académie nationale de médecine et de la HAS, des ordres et des représentants des professions de santé et des représentants des professionnels de santé concernés doit en définir la liste des produits et soins qui pourront être prescrits.

- **L'accès direct aux IPA**

La loi permet aux patients **d'accéder directement, sans passer par un médecin aux IPA** qui exercent à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social ou médico-social ou, en ville, dans une maison ou un centre de santé (excepté en CPTS).

Un compte rendu des soins réalisés doit être systématiquement adressé au médecin traitant du patient et reporté dans son dossier médical partagé.

Les conditions de prise en charge de ces actes seront déterminées par la convention nationale.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi RIST DU 19 MAI 2023 :

- **L'expérimentation de l'accès direct aux IPA en CPTS**

L'accès direct aux IPA au sein d'une CPTS est prévu à titre expérimental, sur une durée de cinq ans, dans six départements dont deux départements d'outre-mer (arrêtés par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale). Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation par le gouvernement avant une éventuelle généralisation.

Un compte rendu des soins réalisés par l'infirmier en pratique avancée est adressé au médecin traitant et reporté dans le dossier médical partagé

Un décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Haute Autorité de santé, détermine les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Généralisation du BSI à compter du 3 octobre 2023 pour toutes les personnes dépendantes :

L'accord prévoit le **déploiement de la dernière étape du dispositif de bilan de soin infirmiers (BSI) en octobre 2023**, correspondant à l'extension de la facturation des soins aux forfaits BSI aux patients dépendants de moins de 85 ans (suivis à domicile).

Pour ces patients, ayant fait l'objet d'une saisie à blanc du BSI, et donc actuellement facturés en AIS, il est préconisé de :

- Saisir un BSI de renouvellement à la date anniversaire du BSI.
- Saisir un BSI intermédiaire lorsque la situation médicale de l'assuré le justifie.

III - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

PLFSS 2024 :

- ONDAM de ville : +3,5%
- Rendez vous prévention aux âges clés de la vie fixé à 30€
- Annulation de la participation de l'assurance maladie à la prise en charge des cotisations sociales des professionnels en cas de fraude.
- Faciliter l'accès au vaccin contre le papillomavirus dès 11 ans avec l'organisation d'une campagne dans près de 7 000 collèges à partir du mois d'octobre 2023 pour tous les élèves en classe de 5ème qui pourront se faire vacciner gratuitement, après autorisation parentale.
- Généralisation des expérimentations de type « article 51 » pour renforcer les parcours de soins avec une rémunération forfaitaire de l'équipe.

III – DÉMOGRAPHIE ET SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Démographie du 01/11/2023: 551 infirmiers exercent en libéral

Niveau de dotation	Nombre d'infirmiers
Zones très sous dotées	10
Zones sous dotées	122 dont 87 à Dijon
Zones intermédiaires	419
Zones très dotées	0
Zones sur dotées	0
Total	551

IV – DÉMOGRAPHIE ET DÉPENSES DE SANTÉ

Activité des infirmiers libéraux du 01/01/2023 au 31/08/2023 (en date de remboursement)

Montants des prestations en base de remboursement (hors dépassements)

Prestations	Régime Général		MSA		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
AIS	1 436 540	-32,8%	120 740	-53,4%	32 357	-54,5%	1 589 637	-35,6%	-30,5%	-28,4%
AMI	15 578 146	-3,3%	1 358 029	-5,7%	588 283	-4,9%	17 524 459	-3,5%	-5,9%	-7,7%
AMX	343 062	51,0%	44 017	21,9%	8 476	-55,2%	395 555	40,2%	31,0%	29,8%
BSI - DI 1,2 et DI 2,5	24 610	-3,4%	3 618	-12,7%	899	-16,9%	29 127	-5,1%	-9,4%	-10,0%
BSI - Forfait	1 725 540	66,0%	376 030	74,1%	73 101	92,1%	2 174 671	68,1%	75,2%	83,1%
DI - Hors BSI	865	-88,1%	90	-89,6%	20	-93,5%	975	-88,4%	-86,7%	-81,0%
DIPA		-100,0%						-100,0%	-100,0%	-95,6%
MAU	1 220 658	6,4%	103 510	4,4%	43 045	2,9%	1 367 213	6,1%	4,2%	2,2%
MCI	730 274	6,8%	74 305	2,9%	27 325	-22,6%	831 904	5,1%	-0,6%	-0,9%
MIE	10 923	-52,5%	293	-66,3%	693	-43,4%	11 909	-52,5%	-44,5%	-32,3%
Téléconsultations	20	33,3%					20	33,3%	0,1%	2,1%
Vaccination COVID	28 561	-92,3%	916	-86,8%	702	-78,0%	30 179	-92,1%	-92,3%	-92,3%
Total (Hors frais de déplacements)	21 099 198	-3,1%	2 081 549	-2,5%	774 901	-6,6%	23 955 648	-3,1%	-4,2%	-2,4%
Frais de déplacements	6 188 867	0,0%	828 884	-5,5%	217 028	-5,2%	7 234 779	-0,8%	-0,3%	3,3%
Total	27 288 064	-2,4%	2 910 434	-3,4%	991 929	-6,3%	31 190 427	-2,6%	-3,3%	-1,3%

Activité des infirmiers libéraux du 01/01/2022 au 31/08/2022 (en date de remboursement)

Montants des prestations en base de remboursement (hors dépassements)

Prestations	Régime Général		MSA		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
AIS	2 137 344	-10,0%	259 300	-10,9%	71 041	-13,8%	2 467 686	-10,2%	-13,3%	-4,0%
AMI	16 107 118	5,1%	1 439 758	3,2%	618 620	1,4%	18 165 496	4,8%	5,7%	5,0%
AMX	227 141	32,8%	36 110	-5,9%	18 911	242,0%	282 162	31,3%	30,9%	36,2%
BSI - DI 1,2 et DI 2,5	25 483	371,7%	4 143	51,8%	1 082	249,0%	30 708	263,8%	242,1%	241,8%
BSI - Forfait	1 039 557	4,9%	215 936	-14,6%	38 063	-26,8%	1 293 556	-0,2%	8,6%	14,0%
DI - Hors BSI	7 260	-74,8%	865	-77,9%	310	-68,2%	8 435	-74,9%	-70,2%	-69,6%
DIPA	533	-99,8%					533	-99,8%	-99,6%	-99,9%
MAU	1 147 609	5,8%	99 172	0,8%	41 819	0,3%	1 288 601	5,2%	4,4%	4,8%
MCI	683 854	0,5%	72 215	9,2%	35 285	11,6%	791 354	1,7%	2,3%	3,4%
MIE	22 973	45,5%	869	120,8%	1 225	250,5%	25 068	51,7%	57,0%	49,2%
Téléconsultations	15	-25,0%					15	-25,0%	-85,8%	-30,3%
Vaccination COVID	370 081	-67,7%	6 919	229,8%	3 188	242,0%	380 188	-66,9%	-66,1%	-59,5%
Total (Hors frais de déplacements)	21 768 968	-1,2%	2 135 289	-0,8%	829 544	0,4%	24 733 801	-1,1%	-0,1%	1,5%
Frais de déplacements	6 188 006	1,4%	877 146	0,3%	228 880	-3,1%	7 294 032	1,1%	3,1%	3,1%
Total	27 956 974	-0,7%	3 012 435	-0,5%	1 058 424	-0,4%	32 027 833	-0,6%	0,6%	1,8%

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

COURRIERS RELATIFS AU BSI

1) Quels objectifs ?

- Accompagnement des IDEL afin d'éviter des erreurs et limiter les comportements de facturation abusifs pour permettre la généralisation du BSI dans des conditions de soutenabilité financière pour l'assurance maladie

2) Quelles actions ?

Campagne courriers :

Facturation forfait sans BSI déclaré = 44 IDE

- **TOTAL = 44 Courriers pédagogiques**

Facturation à tort AIS = 53 IDE + 1 CDS

- **TOTAL = 54 Courriers pédagogiques**

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

WEBINAIRES : 15 minutes infirmiers

Mois	Sujet	Jour J	nombre de participants
Juin	Les actes non remboursable par l'assurance maladie	jeudi 22/06/2023	172
Juillet	BSI : Bilan soin infirmier	jeudi 13/07/2023	551
Septembre	facturation télésoin, télé expertise, télé consultation	jeudi 21/09/2023	113
Octobre	La vaccination et son rôle	jeudi 19/10/2023	269
Décembre	Les pansements	jeudi 07/12/2023	

Quels thèmes la profession souhaite-elle voir aborder dans les prochains webinaires ?

IV – ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Retour sur les échanges sur la qualité des prescriptions de soins infirmiers avec le CHU DIJON

Octobre : rencontre avec le CHU le 17/10 pour faire part des difficultés rencontrées sur les prescriptions de sortie de soins infirmiers et de médicaments

- Transmission d'exemples fournis par les infirmiers libéraux au CHU
- Transmission des ordonnances types de soins infirmiers pour intégration au système d'information du CHU
- Engagement du CHU à réaliser une rencontre avec les représentants des deux professions d'ici fin 2023.

- Vaccinations par les infirmières : grippe

Acte d'injection : AMI 2,4 à 60% ou 100% (NR pour la population hors cible)

DÉLIVRANCE ET FACTURATION DU VACCIN AUX PERSONNES ÉLIGIBLES À LA VACCINATION

	POPULATION	PRESCRIPTION DU VACCIN	TAUX DE PRISE EN CHARGE DU VACCIN
POPULATION ÉLIGIBLE*	Enfants de 6 mois à 10 ans avec comorbidités	Bon de prise en charge avec prescription à compléter par le médecin ou la sage-femme	100% avec facturation du code CIP avec l'EXO 7 prévention
	Enfants de 11 à 17 ans et adultes avec comorbidités, personnes de + 65 ans...	Bon de prise en charge (sans prescription médicale obligatoire)	100% avec facturation du code CIP avec l'EXO 7 prévention
ENFANTS DE 2 À 17 ANS SANS COMORBIDITÉS**	Enfants de 2 à 10 ans sans comorbidités	Bon de prise en charge spécial 2-17 ans sans comorbidités à compléter par le médecin ou la sage-femme	65% Facturation du code CIP sans l'EXO 7 prévention
	Enfants de 11 à 17 ans sans comorbidités	Bon de prise en charge spécial 2-17 ans sans comorbidités (sans prescription médicale obligatoire)	65% Facturation du code CIP sans l'EXO 7 prévention
POPULATION HORS CIBLE	Adultes de moins de 65 ans sans comorbidités	Aucun bon de prise en charge	0% Pas de facturation du vaccin

* destinataire du bon de prise en charge de l'Assurance maladie.

** ne reçoivent pas de bon de prise en charge. La vaccination peut être leur être proposée par leur professionnel de santé.

- Vaccinations par les infirmières :COVID

- Code INJ 6,3 si prescription médicale à 100%
- Code INJ 7,8 si l'infirmier est prescripteur et injecteur
- ne pas saisir de code exo

En cas de vaccinations COVID 19 et Grippe concomitantes, il convient de réaliser deux factures distinctes. Il n'y a pas d'abattement.

V – PRÉVENTION

- Vaccinations par les infirmières : autres vaccinations

La prescription de la vaccination est réservée aux patients de 11 ans ou plus contre toutes les maladies suivantes , l'injection peut être réalisée sur les enfants si elle est prescrite par un médecin :

le Covid-19,

la grippe,

la diphtérie,

le tétanos,

la poliomyélite,

la coqueluche,

le papillomavirus humains (HPV),

l'hépatite A,

l'hépatite B,

les méningocoques de type A, B, C,Y et W,

le pneumocoque,

la rage.

- Si votre patient a une prescription d'un autre professionnel de santé ou si le vaccin n'a pas besoin de prescription médicale, vous facturez l'acte d'injection avec le code AMI 2,4 (soit 7,56 €).
- Si votre patient n'a pas de prescription pour un vaccin à prescription obligatoire, vous utilisez le code AMI 3,05 (soit 9,61 €).

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

	Pays d'Or	21/52	Auxois Morvan	Centre 21	Sud Côte d'Or
Mission n°1 en faveur de l'amélioration de l'accès au soins	Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télésanté et du numérique en santé Organisation des soins non programmés en ville en lien avec le SAS	Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télésanté et du numérique en santé Organisation des soins non programmés	Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télémédecine Dispensation de médicaments sans ordonnance médicale Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télémédecine Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	Faciliter l'accès à un médecin traitant aux personnes les plus vulnérables : patients en ALD, précaires, en situation de handicap Améliorer la prise en charge des soins non programmés
Mission n°2 en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient	Parcours Insuffisance Cardiaque	Parcours Personnes Âgées Parcours Diabète	Développement d'un annuaire numérique pour faciliter la communication ville-hôpital Optimiser les échanges entre la ville et les hôpitaux du territoire pour les personnes âgées (entrée et sortie de l'hôpital) Parcours Insuffisance cardiaque Pharmacien correspondant	Parcours Insuffisance Cardiaque Parcours Diabète	Parcours patients avec récupération améliorée après chirurgie Parcours Addictions chez les jeunes

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

<p>Mission n°3 en faveur du développement d'actions coordonnées de prévention</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Coordination de prévention</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Coordination de prévention</p>	<p>Développer des interventions d'éducation en matière de santé dans les écoles maternelles et scolaires Promouvoir la vaccination HPV sur les populations cibles du territoire Participer à la promotion des programmes de dépistage et vaccination organisés nationalement</p>	<p>Santé de la femme Prevention Cancer Colorectal Santé environnementale Promouvoir la vaccination de lapopulation sur le territoire</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Prescription d'activité physique pour les patients présentant des pathologies chroniques Dépistage et prise en charge de l'enfant en surpoids</p>
<p>Mission n°4 en Faveur de la qualité et la pertinence des soins</p>	<p>Organisation de réunions pluriprofessionnelles</p>	<p>Améliorer la prise en charge en santé mentale en ville Améliorer la prise en charge des plaies</p>	<p>Coordination autour de parcours de rééducation réadaptation des patients après la phase initiale de l'AVC Coordination autour de parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée</p>	<p>Pertinence prescriptions /iatrogénie médicamenteuse Lutter contre l'antibiorésistance</p>	<p>Plaies chroniques et complexes</p>

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

<p>Mission n°5 en faveur de l'accompagnement des professionnels sur le territoire</p>	<p>Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé</p>	<p>Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé</p>	<p>Développer les actions de formation professionnelle Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé y compris des stagiaires Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS</p>	<p>Faciliter l'accueil des stagiaires Formation et accompagnement des professionnels</p>	<p>Développer l'attractivité du territoire par la mise en valeur de l'exercice coordonné Développer et faciliter l'accueil de stagiaires</p>
--	---	---	--	--	--

VII – NUMÉRIQUE EN SANTÉ

amelipro : 2 composants à installer pour continuer à lire la carte Vitale

L'ensemble des professionnels de santé qui utilisent la lecture de carte Vitale depuis [amelipro](#) doivent réaliser 2 mises à jour sur leur poste de travail avant la fin de l'année 2023.

Le navigateur Chromium (Chrome et Edge) a posé à cette date une échéance sur une nouvelle version des navigateurs qui rendra impossible la lecture de carte Vitale sur [amelipro](#). À la suite de cette annonce, les autres navigateurs sont également susceptibles de mettre à jour leur cadre technique dans les prochains mois.

Comment réaliser la mise à jour ?

Les professionnels de santé ont à leur disposition sur [amelipro](#), à partir du lien figurant dans la fenêtre d'identification patient, la procédure pour réaliser la mise à jour.

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Il est nécessaire de procéder à l'installation des 2 composants mentionnés dans la procédure :

- l'ATSAM , à partir du site du GIE Sesam-Vitale ;
- la webextension, à partir du store du navigateur.

Attention : la seule installation de la webextension ne suffit pas et doit s'accompagner de la mise à jour de l'ATSAM.

La procédure est disponible sur [amelipro](#) depuis juin 2023. Les professionnels de santé doivent réaliser ces mises à jour dès que possible afin d'éviter une rupture de service début 2024 sur la lecture de la carte Vitale depuis [amelipro](#).

En cas de difficulté dans la mise à jour, le professionnel de santé peut [contacter son délégué numérique en santé \(DNS\)](#).

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Evolution de l'alimentation des DMP

Nombre de DMP alimentés par mois

Département	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Cumul 2023	Rappel année 2022
Côte-d'Or	29 565	36 806	37 554	36 390	41 065	46 213	48 851	42 242	49 833	60 477			215 216	130 480

Nombre d'alimentations DMP mensuelles des médecins généralistes

Département	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Cumul 2023	Rappel année 2022
Côte-d'Or	3 801	5 260	7 235	6 406	8 620	10 140	8 868	10 223	16 770	23 552			64 737	4 519

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Alimentations DMP des médecins spécialistes

Nombre de médecins spécialistes qui alimentent par mois

Département	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Cumul 2023	Rappel année 2022
Côte-d'Or	45	51	56	87	102	114	110	124	145	158			201	57

Alimentations DMP des établissements

Nombre de DMP alimentés par mois - Etablissements MCO

Dpt	Nom de l'établissement	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23
21	CGFL	1	1	1	1	2		2	1	1 286	632	2 492	2 395
21	CH Haute Côte-d'Or							64	446	565	480	521	575
21	CH Semur						1 023	1 967	2 321	3 067	2 855	3 284	3 252
21	CHU Dijon	6 687	5 809	5 946	7 805	12 295	10 692	11 431	14 947	10 971	10 856	11 958	12 724
21	Clinique Benigne Joly		263	315	494	975	1 098	724	643	573	437	630	510
21	Hospices civils Beaune		1				204	881	908	814	823	977	1 435
21	HPDB	3	1 867	405	3 320	301	2 264	1 556	2 366	2 138	1 249	2 355	2 502

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ



• Le Ségur concerne à présent les infirmiers !

Webinaire
Nos webinaires pour construire la
e-santé de demain !

✓ 7 nouvelles professions intègrent le programme Ségur :

Infirmiers, Chirurgiens-dentistes, Masseurs-kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Sages-femmes, pédicure podologue

✓ Une seule vague, avec pour ambitions clés :

- Simplifier l'échange de documents nécessaires à la coordination des soins
- Intégrer les services socles

Logiciels et services socles impliqués



Dentistes, Sage Femmes, Infirmiers et masseurs kinésithérapeutes

Calendrier envisagé

Janvier 2023 : Lancement dispositif

Mai 2023 : Définition du périmètre technique

T1 2024 : Publication des documents Ségur

Courant 2024 : Ouverture du guichet de référencement (les éditeurs de logiciels doivent faire vérifier qu'ils sont conformes aux attendus)

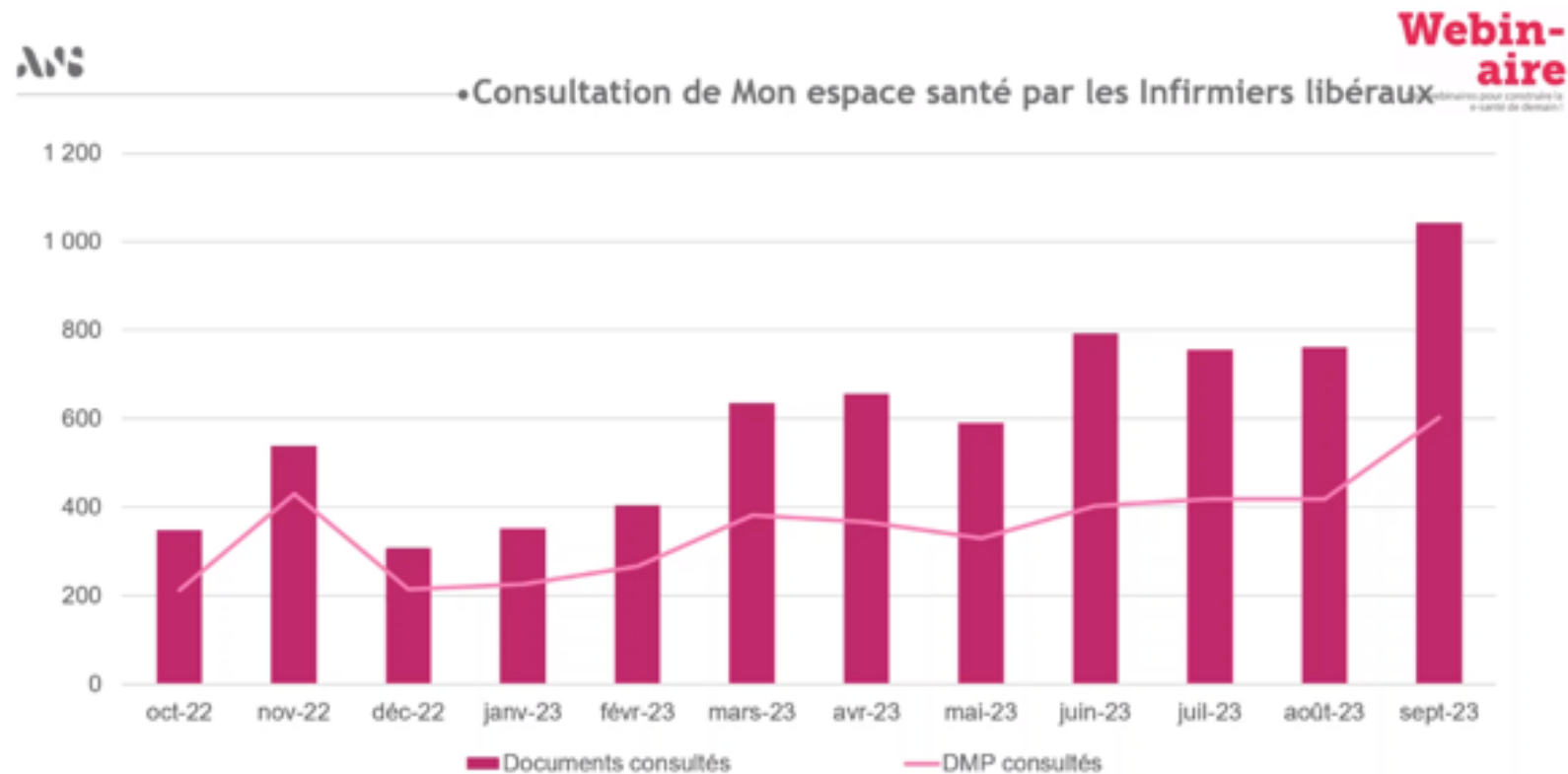
Fin 2024 : Ouverture du guichet de financement (les éditeurs peuvent déposer les bons de commande)

✓ Des travaux lancés en janvier 2023

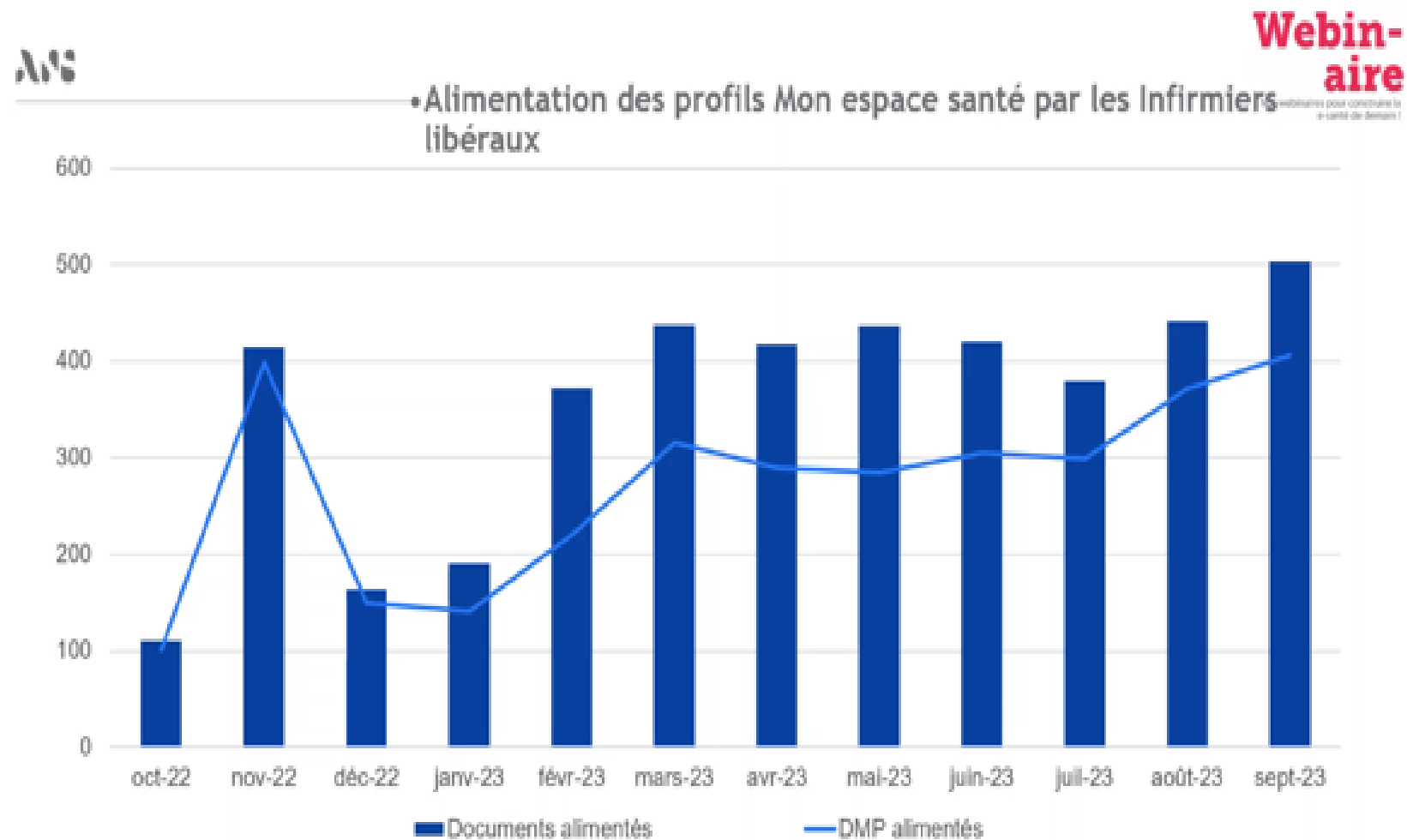
Des ateliers de travail itératifs planifiés en 3 cycles avec les représentants métiers et les éditeurs, pour définir :

- les usages et documents à partager et à consulter
- les exigences d'évolution des logiciels
- les modalités de financement

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ



VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ



VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Comment renseigner les informations relatives à la vaccination dans Mon espace santé ?



💡 Pour **activer le profil Mon espace santé d'un enfant**, le parent auquel est rattaché l'enfant auprès de la caisse d'assurance maladie doit se connecter à monespacesante.fr et générer un code provisoire. **Le profil de l'enfant sera ensuite visible depuis le profil du parent qui a réalisé la démarche** (si le parent a activé son propre profil uniquement). Si le parent n'a pas activé son profil personnel, il a accès au profil de l'enfant uniquement.

🔍 Qui peut renseigner les vaccinations dans Mon espace santé ?

Le **carnet de vaccination** peut être **conjointement renseigné** :

- ✓ par le **professionnel de santé** depuis le site dmp.fr/ps ou depuis son **logiciel métier**
- ✓ par **l'utilisateur** dans son **profil médical**

On distingue facilement les vaccinations renseignées par les patients eux-mêmes et celles saisies ou validées par les professionnels de santé.



PROFESSIONNEL



Comment ajouter une vaccination dans Mon espace santé ?

💡 **Demain, la saisie de la vaccination pourra être faite directement dans les logiciels métier référencés Ségur de certains professionnels de santé.** C'est déjà possible dans les logiciels de gestion des officines (LGO), et suite aux évolutions logicielles de la vague 2 du **Ségur du numérique en santé** cela le sera également dans les logiciels de gestion de cabinet (LGC) des médecins de ville puis des infirmiers.

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Alimentation vaccination sur « Mon espace santé » des patients par l'IDE

Saisir une vaccination depuis le webPS DMP

1. Je me rends sur le site dmp.fr/ps qui permet d'accéder au dossier médical du patient que je prends en charge.
2. Je me connecte avec ma carte CPS / eCPS
3. Je recherche le dossier médical du patient par lecture de carte vitale ou par saisie du matricule INS ou par traits d'identité – je dois au préalable informer le patient qui peut s'y opposer
4. Je vais dans la **rubrique « Carnet de vaccination »**
5. Je clique sur « Ajouter d'une vaccination »
6. Je saisis les données utiles (a minima nom du vaccin, date, numéro de lot, vaccinateur)
7. J'ajoute des données complémentaires si je le souhaite (commentaire, réaction observée)
8. Je clique sur « Ajouter la vaccination »



Date de la vaccination *

24/07/2023

Nom du vaccin *

Numéro de lot *

Type d'administration

Première vaccination Rappel de vaccination Information non disponible

Rang de Vaccination (numéro de l'injection réalisée lorsqu'il est nécessaire de cumuler plusieurs injections successives)

Site d'administration

je ne sais pas

Voie d'administration

je ne sais pas

Commentaire / Réaction observée

Commentaires, Observation...

Je suis le vaccinateur Je ne suis pas le vaccinateur

Ajouter la vaccination Annuler

VII - NUMÉRIQUE EN SANTÉ



PROFESSIONNEL



Après vérification, les professionnels habilités peuvent « **valider** » une vaccination déjà renseignée par un patient.

Mes Patients > CMP de M^{me} DESMAUX NATHALIE > Carnet de vaccination > Validation d'une vaccination
Validation d'une vaccination

Date de la vaccination :

01/12/2021

Nom du vaccin :

COMIRNATY - COVID-19

Numéro de lot :

654321

Type d'administration :

Première vaccination Rappel de vaccination Information non disponible

Rang de Vaccination (numéro de l'injection réalisée lorsqu'il est nécessaire de cumuler plusieurs injections successives)

1

Site d'administration :

deltoides gauche

Voie d'administration :

injection intramusculaire

Commentaire / Réaction observée

Commentaires, Observation...

Vaccinateur sélectionné

Dr Claude MEDECIN

Je suis le vaccinateur Je ne suis pas le vaccinateur

Nom du vaccinateur :

Dr Claude MEDECIN

Valider la vaccination

Annuler

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle adresse postale pour les PJ papier :

Voici la nouvelle adresse à utiliser pour l'envoi de vos pièces justificatives de télétransmission (et uniquement pour ces documents) :

Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or HD
Lots télétransmission
1D bd de Champagne
TSA 99 998
21045 Dijon Cedex

Vous utilisez SCOR pour l'envoi de vos pièces justificatives ? Alors ne changez rien, vous avez fait le bon choix. Avec SCOR, plus besoin d'envoyer vos pièces en papier !
Vous n'utilisez pas encore SCOR ? Renseignez-vous auprès de votre éditeur.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Campagne Assurance Maladie sur le bon usage du système de soins

Un dispositif ambitieux alliant pédagogie et proximité

Déployée du 8 au 28 octobre 2023 en radio, télévision et digital, la campagne s'appuiera sur des actions et supports complémentaires pour renforcer la diffusion des messages sur le terrain :

insertion de pages dans la presse quotidienne régionale ;

affichage vidéo dans les pharmacies et établissements de santé ;

affiches à destination des professionnels de santé et acteurs de terrain ;

relai via les canaux de diffusion de l'Assurance Maladie : articles sur le site ameli, e-mailing dédié, posts sur les réseaux sociaux, comptes X (anciennement Twitter) et compte LinkedIn.

L'ensemble des supports de la campagne renvoient pour plus d'informations vers un mini-site pédagogique dédié, rattaché à ameli.fr : bonsreflexes.ameli.fr.

CAMPAGNE SUR LE BON USAGE DU SYSTÈME : LES AFFICHES



Ne posez pas
de lapin à un
professionnel
de santé.



Annulez et
votre rendez-vous
profitera à quelqu'un.

Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



ameli.fr



En cas
d'urgence médicale,
composer le 15
peut vous éviter
d'aller inutilement
aux urgences.



Notre système de santé, c'est aussi
à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



ameli.fr



Prendre
sa carte Vitale
à chaque RDV
de santé,
ce sont des
démarches
administratives
envolées.



Notre système de santé, c'est aussi
à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



ameli.fr

CAMPAGNE SUR LE BON USAGE DU SYSTÈME : LES SPOTS TV



Spot « Annuler un rendez-vous de santé »



Spot « Appeler le 15 en cas d'urgence »



Spot « Présenter sa carte Vitale »

BONSREFLEXES.AMELI.FR

Un site d'informations pratiques pour les patients

Une mise en situation

- Avant la consultation
- Pendant la consultation
- En cas d'urgence
- En prévention

Des contenus variés : Micro trottoir, quizz, mémo de synthèse

The screenshot shows the website interface for 'Bons réflexes' by Améli. At the top, there is a navigation bar with links for 'Assurance Maladie', 'Améli pour les assurés', and 'Vos données'. Below this is a dark blue banner with the text 'NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ C'EST AUSSI À CHACUN D'EN PRENDRE SOIN ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES'. A main navigation menu includes 'Accueil', 'Avant une consultation', 'Pendant une consultation', 'En cas d'urgence', and 'En prévention'. The main content area features three sections: 1) A yellow background with a white cat on a pink chair and the text 'Les bons réflexes avant une consultation.' with sub-sections 'Avant une consultation', 'Pendant une consultation', 'En cas d'urgence', and 'En prévention'. 2) A photo of a woman in a field with a text box stating '92% des Français estiment que c'est une chance de bénéficier de ce système de santé en France. Pour en prendre soin et favoriser son bon fonctionnement il existe des bons réflexes simples à adopter. Qu'en pensent les Français ? Quelles sont leurs pratiques ? Ils témoignent.' 3) A quiz section with an illustration of a man and the text 'Près d'un Français sur 2 interrogés a déclaré au moins un mésusage du système au cours des 12 derniers mois. Et vous, avez-vous tous les bons réflexes pour prendre soin du système santé ? Testez vos connaissances!' with a '—' button. The footer contains the 'l'Assurance Maladie' logo, 'la sécurité sociale' logo, and links for 'NOS ACTUALITÉS' and 'ESPACE PRESSE'.

BONS REFLEXES.AMELI.FR

NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ C'EST AUSSI À CHACUN D'EN PRENDRE SOIN
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Les bons réflexes avant une consultation

QUI CONSULTER ?

- Mon médecin traitant**
L'interlocuteur privilégié pour le suivi médical.
Facile à contacter.
Spécialités : cardiologie, rhumatologie, dermatologie...
- Mes spécialistes**
Pris de rendez-vous directs.
Il est préférable de passer par le médecin traitant.
• Ophtalmologue
• Gynécologue
• Pédiatre
• Psychiatre (entre le et de ans)
• Stomatologue
- Mes autres professionnels de santé**
Tels que les infirmiers et les kinésithérapeutes, les pharmaciens et les opticiens, etc. Certains d'entre eux peuvent également être consultés directement au pharmacien ou par votre infirmière ou votre sage-femme.

QUE PRÉPARER AVANT ?

- ✓ Je note mon rendez-vous dans mon agenda et je programme un rappel.
- ✓ Un rendez-vous pour les enfants ? Je partage les informations avec mon conjoint(e).
- ✓ Pour une consultation efficace, je prépare mes questions et je note tous les sujets à aborder avec mon médecin.

EN CAS D'EMPÊCHEMENT

- ✓ Je pense à annuler mon rendez-vous immédiatement, de préférence par téléphone.

LES BONS RÉFLEXES AVANT UNE CONSULTATION.

- Médecin traitant, essentiel mais pas toujours obligatoire
- Un rendez-vous médical, ça se prépare
- Préparer une consultation, c'est aussi ne pas l'oublier

LES BONS RÉFLEXES PENDANT LA CONSULTATION

- Carte Vitale, votre alliée santé
- Pour un meilleur suivi, renseignez Mon espace santé
- Avec votre médecin, 0 tabou

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'URGENCE.

- Apprendre à reconnaître une urgence, c'est vital.
- En cas d'urgence, il n'y a pas que les urgences.
- Appeler le 15, mode d'emploi.

LES BONS RÉFLEXES EN PRÉVENTION.

- Tout va bien Dr ? Un suivi régulier aux âges clés de la vie.
- Cancers : le dépistage c'est à quel âge ?
- Vaccination et rappel, pensez-y ça peut sauver des vies
- Addictions : faites le point !

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Prescription BSI et actes pris en charge au titre des troubles cognitifs

Réponse à confirmer courant décembre

→ Notion de bilan journalier

IX – CALENDRIER 2024

Mardis 12 mars, 2 juillet, 15 octobre 2024

14h / 14h30